

Canada
Province de Québec
MRC Lac-Saint-Jean Est
MUNICIPALITÉ DE LABRECQUE

Labrecque, le 25 mai 2020

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de Labrecque, tenue le 25 mai 2020 à 9h à huis clos et par conférence téléphonique, sous la présidence de monsieur Éric Simard, maire.

Sont aussi présents :

Monsieur Pierre Gauthier, conseiller au siège no 1
Madame Lia Tremblay, conseillère au siège n° 2
Madame Marie-Josée Larouche, conseillère au siège no 3
Madame Colombe Privé, conseillère au siège no 4

Assiste également à cette session :

Madame Suzanne Couture, secrétaire-trésorière directrice générale.

Étaient absentes à cette assemblée :

Mesdames les conseillères Marjorie Côté et Audrey Roy (absences motivées)

FORMANT QUORUM

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue.
2. Avis de signification
3. Lecture et acceptation de l'ordre du jour
4. Demande programme d'aide à la voirie locale (AIRRL)
5. Levée de l'assemblée

MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes et après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance extraordinaire

SIGNIFICATION DE L'AVIS

Tel que stipule l'article 153 du code municipal, madame Suzanne Couture, secrétaire trésorière directrice générale constate que l'avis de convocation de la présente séance a été signifié à tous les membres du conseil

99-20

LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Après la lecture de l'ordre du jour faite par madame Suzanne Couture secrétaire trésorière directrice générale;

Il est proposé par madame la conseillère Colombe Privé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

Que l'ordre du jour soit accepté tel que lu par la secrétaire trésorière directrice générale

ADOPTÉE

100-20

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE VOLET ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL

Considérant que le conseil municipal de Labrecque a pris connaissance des modalités d'application du volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) du programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

Considérant que le conseil municipal de Labrecque désire présenter une demande d'aide financière au ministère des transports pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet AIRRL du PAVL;

Considérant que le conseil municipal de Labrecque s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

Considérant que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

Considérant que le conseil municipal de Labrecque choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- Le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres)

En conséquence,

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

Que le conseil municipal de Labrecque autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

101-20

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

N'ayant plus d'item à l'ordre du jour;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Josée Larouche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

De lever la présente séance à 9h05

ADOPTÉE

Éric Simard
Maire

Suzanne Couture
Secrétaire trésorière directrice générale

Je, Éric Simard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal

Éric Simard
Maire

